

SUJET 20 :



1) explications :

- **Fusion :** c'est la réunion de deux ou plusieurs entreprises qui disparaissent pour donner naissance à une nouvelle entité. De ce fait il y a regroupement tant des actifs que des passifs (dettes) des différentes sociétés.
- **Conglomérat :** c'est le regroupement d'entreprises ayant des activités totalement différentes. On voit par exemple une entreprise de télécommunication s'associer avec une autre qui exerce dans le bâtiment ou dans le textile.
- **Economie d'échelle :** baisse des coûts unitaires résultant de l'accroissement de la production et des ventes.
- **Synergie :** il y a effet de synergie lorsque le résultat obtenu par l'association de deux ou plusieurs entreprises est supérieur au résultat qu'auraient fourni ces entreprises si elles avaient fonctionné de façon séparée. On dit alors que :
Synergie = $f(A+B) > f(A) + f(B)$.
- **Participation croisée :** c'est lorsque des entreprises s'associent en prenant réciproquement des parts les unes dans les autres. Par exemple Telecel prend 5% des actions de CI-TELCOM et CI-TELCOM prend 7 % de Telecel.
- **Une logique industrielle à l'opposé d'une logique financière:** le regroupement suivant la logique industrielle signifie que les associés font le-même métier. Elle vise à atteindre la taille critique et rechercher les complémentarités.
Au contraire le regroupement d'entreprises peut ne pas tenir compte du métier des associés, l'on cherche tout simplement à construire un groupe puissant à partir des capacités des entreprises à générer des ressources financières (rentabilité du capital).

- 2) En fusionnant, ces deux firmes réalisent des économies d'échelle, accroissent leur dimension, leur capacité de production, instaurent une domination et un contrôle du marché, réduisent la concurrence pour tendre vers le monopole et avoir un pouvoir financier et politique important. Par ailleurs les efforts et les coûts liés à la recherche développement et à l'accès au marché des capitaux sont minimisés.



- 3) Pour réussir une telle opération de fusion, il faut:
- éviter les doubles emplois, en favorisant la reconversion des cadres et des cadres supérieurs;
 - réduire les effectifs au strict minimum pour réduire les coûts et motiver l'efficacité;
 - restructurer les secteurs trop coûteux et peu rentables;
 - la dette de l'une des entreprises ne doit pas constituer un handicap pour l'autre ou les autres.
 - l'unification des stratégies qui consiste à assigner au nouvel ensemble des objectifs en matière de produit et de marché fondé sur l'exploitation des complémentarités dans les entreprises fusionnées